

Communiqué de presse

Le Département des Côtes d'Armor lance le premier appel à projet en faveur de l'habitat participatif

Claudy Lebreton, Président du Conseil général des Côtes d'Armor, a présenté le premier appel à projet en faveur de l'habitat participatif initié par la collectivité départementale. Le Département souhaite ainsi encourager des groupes de citoyens à concevoir, créer et gérer leur habitat collectivement. Une tendance récente, solidaire et souvent sensible à l'éco-construction, qui séduit de plus en plus.

L'HABITAT PARTICIPATIF : VIVRE ENSEMBLE, CHACUN CHEZ SOI

L'habitat participatif peut se décrire comme un **regroupement de citoyens qui décident de concevoir, créer et gérer leur habitat collectivement**, pour mieux répondre à leurs besoins, en cohérence avec leurs moyens et aspirations. Ce mode de production l'habitat est ouvert à tous, à tout âge, tout niveau de ressources, tout milieu social, toute activité.

Les futurs habitants se fédèrent **autour d'un projet de vie et de relations de voisinage en élaborant leur programme** : organisation des logements privatifs, espaces communs partagés intérieurs et extérieurs. Ils définissent aussi une charte de vie commune, leurs souhaits architecturaux et leur capacité de financement. Ils se réapproprient ainsi les décisions et responsabilités de l'acte de construire ou de rénover, d'adapter et d'entretenir leur lieu de vie, leur habitat.

L'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'HABITAT PARTICIPATIF

Claudy Lebreton : « *Nous avons décidé de lancer le premier appel à projets en faveur de l'habitat participatif en autopromotion, car ce mode d'habitat constitue une des voies possibles pour réinventer une nouvelle manière d'habiter. Nous souhaitons ainsi encourager des démarches collectives et solidaires menées par les futurs habitants pour créer leurs logements et définir des espaces de vie à partager. Une telle démarche contribue à la fabrication de la ville pour tous et constitue dans ce sens un des leviers d'action de la Collectivité.* »

Ces démarches s'éloignent des logiques spéculatives, visent à développer la mixité sociale et intergénérationnelle et renforcent le lien social en replaçant les habitants au coeur du projet. Il s'agit aussi pour le Département de lutter contre l'étalement urbain en encourageant le développement d'un habitat groupé, innovant, de qualité et en relation avec son environnement.

Ainsi, il mobilise une **enveloppe budgétaire de 50 000€** pour permettre le financement de 5 projets maximum, à hauteur de 10 000€ chacun. L'aide du Conseil général se traduira soit sous la forme d'une subvention d'équipement afin de participer à la **maîtrise du foncier** ou à l'**acquisition du bien**, soit sous la forme de subvention de fonctionnement pour des **études préalables** ou la **phase de maîtrise d'oeuvre**.

Par ailleurs, le Conseil général soutiendra la démarche :

- par la **mobilisation des collectivités du département** pour aider à la recherche et à la mobilisation de foncier ,
- par l'**organisation d'un temps d'échanges ou de visites** facilitant l'avancée des démarches auprès des différents groupes déjà constitués ou des personnes désireuses de constituer ou de rejoindre un groupe,
- par la **mobilisation de l'ensemble des partenaires** soutenant la démarche : CAUE, Foncier de Bretagne...

LES MODALITÉS DE L'APPEL À PROJET

Le jury de sélection des candidatures se tiendra en **septembre 2014**.

5 projets maximum seront retenus sur les **engagements suivants** : la qualité de la gouvernance, la qualité sociale et sociétale, la qualité environnementale, la gestion économe des ressources, la qualité économique.

Sont éligibles : les opérations de logements en construction neuve et/ou réhabilitation de bâtiments existants menées dans le cadre d'une opération collective dont la maîtrise d'ouvrage est constituée d'un groupe de particuliers, hors circuits de la promotion immobilière classique.

PRATIQUE **Plaquette de l'appel à projet et dossier de candidature à télécharger** sur cotesdarmor.fr
Date limite d'envoi des candidatures : 12 septembre 2014



Contact presse

Stéphanie Prémel | Tél. 02 96 62 63 28 | Courriel. PREMELStephanie@cg22.fr

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur cotesdarmor.fr | Espace presse